

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.141

L'An deux Mille Neuf, le 8 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 octobre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 octobre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Mme BARRAUD DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Délégation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan**

RAPPORTEUR : **M. LE DEPUTE-MAIRE**

VOTE : Sur demande de 13 membres présents, il est procédé au vote à bulletins secrets.

La délibération est rejetée par 17 voix contre et 16 voix pour.

Par délibération en date du 25 septembre 2008, le conseil municipal a approuvé le principe de délégation de l'exploitation du service public de l'eau potable par voie d'affermage, pour une durée de douze ans.

La procédure (avis d'appel public à concurrence, réception du choix des candidatures, réception des offres et négociations menées avec les candidats) s'est déroulée du mois de septembre 2008 au mois de septembre 2009.

Il vous est proposé, conformément au rapport joint en annexe, d'approuver le choix du candidat Véolia Eau comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan le candidat Véolia Eau,
- d'approuver le contrat de délégation du service public pour une durée de douze ans, tel que résultant du processus de négociation mené avec ledit candidat,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à conclure et à signer ledit contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN